

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Version: 1.0

Date d'émission: 24/02/2020

SECTION 1: IDENTIFICATION

Étiquette d'un produit Forme du produit : Mélange

Nom du produit : NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

1.2. Utilisation prévue du produit

Membrane de réduction de vapeur. Pour usage professionnel seulement.

Nom, adresse et téléphone du responsable 1.3.

Compagnie Compagnie

LATICRETE International LATICRETE Canada ULC

1 Parc Laticrete, N PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0 Bethany, CT 06524 T (203)-393-0010 (833)-254-9255

www.laticrete.com

Numéro d'urgence 1.4.

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US / CA

Skin Irrit. 2 H315 Eve Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 2 H401 Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :





Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : Danger

: H315 - Provoque une irritation cutanée. Mentions de danger (GHS-US / CA)

> H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H401 - Toxique pour la vie aquatique.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) : P261 - Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard ou les embruns.

> P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

> P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Évitez le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection

oculaire. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes

02/24/2020 EN (anglais US) 1/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

et faciles à faire. Continuez à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le déversement.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Homopolymère de l'oxirane, 2,2 '-	(N ° CAS.) 25085-99-8	62 - 71	Skin Irrit. 2, H315
[(1-méthyléthylidène) bis (4,1-			Eye Irrit. 2A, H319
phénylèneoxyméthylène)] bis-			Skin Sens. 1, H317
			Aquatic Acute 2, H401
			Aquatic Chronic 2, H411
Formaldéhyde, polymère avec	(N ° CAS.) 9003-36-5	14 - 24	Skin Irrit. 2, H315
(chlorométhyl) oxirane et phénol			Skin Sens. 1, H317
			Aquatic Chronic 2, H411
Éther alkylique (C12-14) glycidylique	(N ° CAS.) 68609-97-2	9 - 19	Skin Irrit. 2, H315
			Skin Sens. 1, H317
Oxirane, 2,2 '- [1,4-butanediylbis	(N ° CAS.) 2425-79-8	3 - 7	Acute Tox. 4 (oral), H302
(oxyméthylène)] bis-			Acute Tox. 4 (cutanée), H312
			Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière,
			brouillard), H332
			Skin Irrit. 2, H315
			Eye Dam. 1, H318
			Skin Sens. 1, H317
			Aquatic Acute 3, H402
			Aquatic Chronic 3, H412
Acétate d'éther monométhylique de	(N ° CAS.) 108-65-6	0.05	Flam. Liq. 3, H226
propylène glycol			STOT SE 3, H336
1-propanol, 2-méthoxy-, acétate	(N ° CAS.) 70657-70-4	<0,001	Flam. Liq. 3, H226
			Repr. 1B, H360
			STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H : voir section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général: Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation: En cas de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

02/24/2020 EN (anglais US) 2/9

^{*} Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage volumique (v / v%).

^{**} La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact: Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général: Sensibilisation cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions oculaires.

Inhalation: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

Lentilles de contact: Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques: Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés: N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Des composés phénoliques. Aldéhydes.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence: À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

02/24/2020 EN (anglais US) 3/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard, les embruns. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respectez les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles: Amines. Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Membrane de réduction de vapeur. Pour usage professionnel seulement.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

1-propanol, 2-méthoxy-, acétate (70657-70-4)			
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	40 ppm	
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm	
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol (108-65-6)			
USA AIHA	WEEL TWA (ppm)	50 ppm	
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	75 ppm	
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	50 ppm	
Ontario	OEL TWA (mg / m³)	270 mg / m ³	
Ontario	OEL TWA (ppm)	50 ppm	

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés Assurezvous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.







Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire: En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

02/24/2020 EN (anglais US) 4/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: JauneOdeur: BéninSeuil d'odeur: Indisponible

pH : N'est pas applicable

Taux d'évaporation : Indisponible

Point de fusion : Indisponible

Point de congélation : Indisponible

Point d'ébullition : Indisponible

Point de rupture : > 350,6 °F (177 °C)

La température d'auto-inflammation : Indisponible

Température de décomposition : Indisponible

Inflammabilité (solide, gaz) : N'est pas applicable

Limite inférieure d'inflammabilité: IndisponibleLimite supérieure d'inflammabilité: IndisponibleLa pression de vapeur: IndisponibleDensité de vapeur relative à 20 °C: IndisponibleDensité relative: Indisponible

Gravité spécifique : 1.12

Solubilité : Eau : insoluble
Coefficient de partage : N-octanol / eau : Indisponible
Viscosité : 1120 cP

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **10.1. Réactivité**: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**: La polymérisation ne se produira pas d'elle-même, cependant ce produit en présence d'une amine aliphatique peut provoquer une polymérisation irréversible avec une accumulation de chaleur considérable.
- 10.4. Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- **10.5. Matériaux incompatibles**: Amines. Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux: Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale): Non classés
Toxicité aiguë (cutanée): Non classés
Toxicité aiguë (inhalation): Non classés
Données LD50 et LC50: Indisponible

Corrosion / Irritation cutanée : Provogue une irritation cutanée.

pH: N'est pas applicable

Lésions oculaires / irritation : Provoque de graves lésions oculaires.

pH: N'est pas applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration: Non classés

02/24/2020 EN (anglais US) 5/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Symptômes / blessures après inhalation: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes / blessures après contact avec la peau: Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

Symptômes / blessures après contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes / blessures après ingestion: L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50:

Oxirane, 2,2 '- [1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)		
DL50 Oral Rat	1134 mg / kg	
ATE US / CA (cutanée)	1100,00 mg / kg de poids corporel	
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h	
Alkyl (C12-14) éther glycidylique (68609-97-2)		
DL50 Oral Rat	17100 mg / kg	
Lapin cutané LD50	> 3987 mg / kg	
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)		
DL50 Oral Rat	> 2 g / kg	
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol (108-65-6)		
DL50 Oral Rat	8532 mg / kg	
Lapin cutané LD50	> 5 g / kg	

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Oxirane, 2,2 '- [1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)		
LC50 Fish 1	13 mg / l	
NOEC Chronic Algues	29 mg / l	
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)		
LOEC (aigu)	0,3 mg / I Daphnia magna	
NOEC Crustacea chronique	0,3 mg / I Daphnia magna	
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol (108-65-6)		
LC50 Fish 1	161 mg / I (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])	
EC50 Daphnia 1	> 500 mg / I (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)	

12.2. Persistance et dégradabilité

NXT® Vapor Reduction Coating Partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

NXT® Vapor Reduction Coating Partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol (108-65-6)	
Log Pow	0.43

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

Information additionnelle: Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

02/24/2020 EN (anglais US) 6/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Écologie - Déchets : Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément à DOT

Nom d'expédition : SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, NSA (Oxirane, 2,2 '- [(1-

méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

Classe de danger : 9
Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Polluant marin

Numéro ERG : 171

14.2. Conformément à IMDG

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Oxirane, 2,2 '- [(1-

méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

Classe de danger : 9 Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III
EmS-No. (Feu) : FA
EmS-No. (Déversement) : SF

Polluant marin : Polluant marin

14.3. Conformément à l'IATA

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Oxirane, 2,2 '- [(1-

méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III
Code ERG (IATA) : 9L
4.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Oxirane, 2,2 '- [(1-

méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

Classe de danger : 9
Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III

Polluant marin (TMD) : Polluant marin



proposée en vertu de l'article 4 de la TSCA.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

NXT® Vapor Reduction Coating Partie B	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
	Danger pour la santé - Corrosion ou irritation de la peau
	Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
Oxirane, 2,2 '- [1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	TP - TP - indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai

02/24/2020 EN (anglais US) 7/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Alkyl (C12-14) éther glycidylique (68609-97-2)		
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis		
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)		
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis		
Drapeau réglementaire EPA TSCA	XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu	
	de la règle de déclaration des données chimiques, (40 CFR 711).	
Oxirane, 2,2 '- [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère (25085-99-8)		
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis		
Drapeau réglementaire EPA TSCA	XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu	
	de la règle de déclaration des données chimiques, (40 CFR 711).	
Acétate d'éther monométhylique de propylène glycol (108-65-6)		
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis		
Drapeau réglementaire EPA TSCAPMN - PMN - indique une substance PMN commencée.		

15.2. Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes des États américains, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués

15.3. Règlements canadiens

15.3. Regiements Canadien	15
Oxirane, 2,2 '- [1,4-butanediylbi	is (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)
Inscrit sur la LIS canadienne (List	e intérieure des substances)
Alkyl (C12-14) éther glycidylique	e (68609-97-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (List	e intérieure des substances)
Formaldéhyde, polymère avec ((chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)
Inscrit sur la LIS canadienne (List	e intérieure des substances)
Oxirane, 2,2 '- [(1-méthyléthylic	dène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère (25085-99-8)
Inscrit sur la LIS canadienne (List	e intérieure des substances)
1-propanol, 2-méthoxy-, acétat	e (70657-70-4)
Inscrit sur la LIS canadienne (List	e intérieure des substances)
Acétate d'éther monométhyliqu	ue de propylène glycol (108-65-6)
Inscrit sur la LIS canadienne (List	e intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière

révision

: 02/24/2020

Les autres informations

: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH:

Acute Tox. 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

02/24/2020 EN (anglais US) 8/9

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeur inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact avec la peau
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H360	Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)

02/24/2020 EN (anglais US) 9/9